

# Prêt de Développement Territorial Martinique

## **BPIFRANCE**

### Présentation du dispositif

Le Prêt de Développement Territorial Martinique est mis en œuvre par Bpifrance, en partenariat avec la Collectivité Territoriale de Martinique pour soutenir le développement des entreprises.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Ce prêt soutient le développement des micro-entreprises de 10 salariés maximum, implantées ou qui s'implantent en Martinique. Tous les secteurs d'activité sont visés.

#### Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Une attention particulière sera apportée aux projets :

- privilégiant la production locale,
- visant la réduction des importations,
- le développement des exportations et intra-DOM,
- l'innovation non-technologique.

— Dépenses concernées

Le Prêt de Développement Territorial Martinique finance les dépenses suivantes :

- les investissements immatériels,
- les investissements corporels à faible valeur de gage,
- la croissance du Besoin en Fonds de Roulement (BFR) généré par le projet de développement.

#### Quelles sont les particularités ?

— Critères d'inéligibilité

La transmission, les opérations de restructuration financière et les entreprises en difficulté au sens de la réglementation européenne sont exclues.

### Montant de l'aide

## De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant du Prêt de Développement Territorial Martinique est compris entre 10 000 € et 50 000 €. Il doit être au maximum égal au montant des fonds propres et quasi fonds propres de l'emprunteur.

## Pour quelle durée ?

La durée de remboursement du prêt est de 7 ans, avec 2 années de différé de remboursement du capital.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Les demandes sont à déposer auprès de Bpifrance Direction Régionale Martinique : [martinique@bpifrance.fr](mailto:martinique@bpifrance.fr).

---

## Critères complémentaires

- Effectif de moins de 11 salariés.
- Données supplémentaires
  - › Situation - Réglementation
    - › Situation financière saine
  - › Aides soumises au règlement
    - › Règle de minimis

---

## Organisme

### BPIFRANCE

- **Accès aux contacts locaux de Bpifrance**

Web : [www.bpifrance.fr](http://www.bpifrance.fr)